

Paris, le 18 mars 2011

Objet : Colloque sur l'avis de l'expert de justice et la résolution des litiges

Président
N. Hattab

**Présidents
d'honneur**
J-R. Lemaire
Ph. Jacquemin
St. Lipski

Vice-président
S. Migayron

**Secrétaire
général**
P. Aymar

Trésorier
M. Entat

**Autres membres
du comité
directeur**
F. Cleuet
JL. Courteaud
S. Faurie
JF. Kravtchenko
M. Otter
M. Roukine
D. Saliba
JF Tyrode

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le 27 mai 2011, la Compagnie Nationale des Experts de Justice en Informatique et Techniques Associées (CNEJITA) tiendra un colloque consacré à l'avis de l'Expert et la résolution des litiges dans le monde numérique.

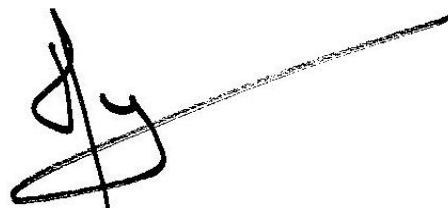
L'expert de justice intervient à divers stades dans les différents et sa contribution technique judiciaire ou amiable est présente dans le débat judiciaire.

Le Colloque qu'organise la CNEJITA le 27 mai réunira les principaux acteurs du litige concernés pour partager leurs expériences et réflexions sur de nombreuses questions, et notamment : Quelles sont les différents rôles de l'Expert de justice ? Quelle est sa place dans l'analyse et l'évaluation du risque ? Quel est le bon usage du rapport, judiciaire ou privé ? Quelle est sa place dans l'expertise amiable, de l'analyse du risque à la négociation de l'accord amiable et dans la résolution des différents ?

Ce colloque constituera une occasion exceptionnelle de confronter les avis et expériences de nombreux Magistrats, Avocats, Juristes et Experts sur ces thèmes.

Au nom de ma Compagnie, j'ai le plaisir de vous inviter à participer à cette rencontre qui se tiendra au Tribunal de Commerce de PARIS et dont le programme détaillé est joint à la présente.

En espérant vivement votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de toute ma considération.



Nathan HATTAB